



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 JUIN 2024

Convocation du 12 juin 2024

ORDRE DU JOUR :

- Délibération relative à l'emprunt de la régie énergies vertes pour le réseau de chaleur
- Demande de subvention pour la création d'un terrain multisports : DECAPARK
- Décisions modificatives
- DPU
- Questions diverses

Le vingt-cinq juin deux mille-vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Sandrine MENNITI.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme MENNITI Sandrine, maire, M. PIEDNOEL Denis, Mme VARDON Chantal, M. LECOQ Denis, M. BOCLET Jean-Christophe, adjoints, Mme DANNEBEY Nathalie, Mme PICHEREAU Bernadette, Mme DEMARE Cindy, Mme PICARD Flavie, Mme LETOURNEUR Stéphanie, Mme CHEDMAIL-KERHARO Laurence, M. THIEBAULT Damien, Mme DELOUBES Annick.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BRIERE Marie donne pouvoir à Mme MENNITI Sandrine
Mme GEORGES Sandrine donne pouvoir à M. LECOQ Denis,
M. FORTIN Anthony donne pouvoir à Mme VARDON Chantal,
Mme ZAMMIT Brigitte donne pouvoir à Mme LETOURNEUR Stéphanie,
Mme LEFORT Valérie donne pouvoir à Mme DEMARE Cindy,
M. POYER Alain donne pouvoir à Mme PICHEREAU Bernadette.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. PIEDNOEL Denis est élu Secrétaire.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 31 mai 2024 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

Délibération relative à l'emprunt de la régie énergies vertes pour le réseau de chaleur : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Prêt Relance Verte d'un montant total de 670 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'un réseau de chaleur communal porté par la régie Energies Vertes à autonomie financière.

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Ouen-de-Thouberville, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 670 000€ porté par la régie Energies Vertes et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL Prêt Relance Verte

Montant : 670 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,61 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 7,09 % est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire, délégataire dûment habilitée, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS : DECAPARK

Madame le Maire rappelle la délibération du 10 mars 2023 l'autorisant à consulter des entreprises afin d'obtenir des devis pour la création d'un terrain multisport (type DECAPARK) et la délibération n°2023-106 du 15 décembre 2023 l'autorisant à solliciter des subventions.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	Taux	Montant prévisionnel
ETAT DETR	40 %	20 053,00 € H.T.
Agence Nationale du Sport	40 %	20 054,00 € H.T.
TOTAL		40 107,00 € H.T.
AUTOFINANCEMENT		10 027,23 € H.T.
Montant total H.T.		50 134,23 € H.T.

Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée de l'autoriser à déposer des demandes de subventions de l'Etat et auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'Agence Nationale du Sport,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024
- Autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

DÉCISION MODIFICATIVE 1 : Budget Régie Energies Vertes

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M4,

Vu le budget 2024 de la régie Énergies Vertes,

Monsieur Jean-Christophe BOCLET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le budget de la régie des Énergies Vertes ne pourra pas bénéficier de l'aide du Fond Vert telle qu'indiquée lors de l'élaboration initiale du budget. Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire comme suit :

Opération		BP 2024	DM	BP 2024 avec DM
001 - Solde d'exécution		87 573,61 €		87 573,61 €
021 Virement de la section de fonctionnemen		677,86 €		677,86 €
13 - Subvention d'investissement		574 545,47 €	- 81 558,01 €	492 987,46 €
16 - Emprunts et dettes		605 454,53 €	- 64 545,47 €	670 000,00 €
TOTAUX		1 268 251,47 €	- 17 012,54 €	1 251 238,93 €

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-06111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	710.80 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	710.80 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	710.80 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	81 558.01 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	81 558.01 €	0.00 €
D-1641 : Emprunts en euros	17 014.97 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 545.47 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	17 014.97 €	0.00 €	0.00 €	64 545.47 €
Total INVESTISSEMENT	17 014.97 €	0.00 €	81 558.01 €	64 545.47 €
Total Général		-16 304.17 €		-17 012.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°1 de la régie Énergies Vertes.

DÉCISION MODIFICATIVE 2 : Budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature M57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur Jean-Christophe BOCLET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le budget de la régie des Énergies Vertes ne pourra pas bénéficier de l'aide du Fond Vert telle qu'indiquée lors de l'élaboration initiale du budget. Cependant, ces aides seront versées sur le budget principal. Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-OPFI : OPFI	49 986.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	49 986.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	49 986.67 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-OPFI : OPFI	0.00 €	0.00 €	49 986.67 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	49 986.67 €	0.00 €
R-1321-34 : Travaux SIEGE27	0.00 €	0.00 €	0.00 €	26 888.87 €
R-1321-50 : Equipement communal	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 120.00 €
R-1321-70 : Optimisation du chauffage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	89 500.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	125 388.67 €
D-231-70 : Optimisation du chauffage	0.00 €	75 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	75 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	75 400.00 €	49 986.67 €	125 388.67 €
Total Général		25 413.33 €		75 400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative budgétaire.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3- BUDGET PRINCIPAL.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur Denis LECOQ, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal :

- l'école maternelle a besoin de mobilier afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.

Le montant de cet achat est de 1 235.00 €. L'opération N°54 en investissement ne dispose pas des crédits budgétaires suffisants pour effectuer cet achat.

- les services techniques ont besoin d'une nouvelle débroussailleuse : dépense qui n'était pas prévue à l'opération 49 du budget.

- l'annulation d'un titre émis en 2019 à la commune de St Pierre les Elbeuf d'une valeur de 408,57 €, qui correspond à un refus de paiement d'une demande de subvention pour la classe de neige 2018/2019.

Afin de pouvoir engager ces dépenses, il convient de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-00632-OPFI : OPFI	2 433.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 433.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-OPFI : OPFI	0.00 €	2 025.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	2 025.00 €	0.00 €	0.00 €
D-073 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	488.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	488.57 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 433.57 €	2 433.57 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-OPFI : OPFI	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 025.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 025.00 €
D-2104-54 : Equipement Maternelle	0.00 €	1 235.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2100-49 : Ateliers	0.00 €	790.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 025.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 025.00 €	0.00 €	2 025.00 €
Total Général		2 025.00 €		2 025.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°3.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

VU la délibération du 31 août 2007 instituant un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et urbanisables de la Commune figurant au plan local d'urbanisme,

VU l'article R 213.8 du code de l'urbanisme modifié par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 et le décret n° 86-516 du 14 mars 1986,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur les propriétés suivantes :

- Propriété de **Mme DELAMARE Isabelle**
Sise **le Village de l'Eglise**
Cadastrée **B 1241, B 1242 et B 1259.**
- Propriété **des CONSORTS BOULIER**
Sise **48 rue des Souches**
Cadastrée **D 72 et D 166.**
- Propriété **de Mme LOPEZ-VELASCO Monique**
Sise **15 rue de Frémont**
Cadastrée **B 1509.**
- Propriété **de la Société YLEX**
Sise **16 rue de la Poste**
Cadastrée **B 1486.**

INFOS DIVERSES

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DES COMPTES DU SIEGE 27 :

M. Jean-Christophe BOCLET, adjoint, expose les constats rendus par la commission régionale des comptes sur l'examen de la gestion du SIEGE 27 pour la période 2018-2022.

MUTUELLE SANTÉ OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 :

Madame le Maire informe : dans le cadre de la réforme de la protection complémentaire santé, le CDG de l'Eure propose une convention de participation pour la santé aux collectivités du département et adhérentes au CDG 27.

Les collectivités territoriales seront obligées de participer financièrement à la complémentaire santé de leurs agents à compter du 01 janvier 2026.

Une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil municipal afin de valider cette obligation et adhérer à la convention.

Fin de la séance à 20 h 30.

Madame le Maire

Sandrine MENNITI


